

## Une vaste région agricole et forestière

Avec une surface de 4 806 milliers d'hectares, la Bourgogne-Franche-Comté est la cinquième région par la taille. Elle représente 7,5 % du territoire national. La superficie agricole utilisée (SAU) occupe 53 % du territoire régional, 8 points de plus qu'au niveau national. La forêt couvre près de 1 800 milliers d'hectares soit 37 % du territoire (31 % au niveau national). La part des sols artificialisés est plus faible qu'en France métropolitaine (7 % contre 10 %).

La Saône-et-Loire est le deuxième département au niveau national derrière la Marne pour le nombre d'hectares consacrés à l'agriculture. La SAU occupe 63 % de son territoire, soit la part la plus élevée de la région. À l'inverse, la SAU du Territoire de Belfort n'excède pas un tiers de sa superficie en raison de sa forte urbanisation et de son caractère industriel. Dans le département

du Jura, un relief peu propice aux cultures sur une partie de son territoire limite la part de la SAU à 41 % au profit de la forêt. Ainsi, le massif du Jura, mais également celui des Vosges et le Morvan, présentent les plus forts taux de boisement de la région.

### Des terres arables à l'ouest, des prairies à l'est

Plus de la moitié de la SAU régionale est occupée par des terres arables, consacrées essentiellement à la culture de céréales et d'oléoprotéagineux. L'importance des terres arables est très contrastée selon l'activité agricole dominante des territoires. Dans le sud du bassin parisien et les plateaux de l'Yonne, propices aux grandes cultures, celles-ci représentent plus des trois quarts de la SAU alors que sur les plateaux jurassiens où domine l'éle-

vage bovin, elles n'en atteignent que le quart. Couvrant 45 % des terres agricoles, les surfaces toujours en herbe (STH) occupent une place importante dans le paysage régional, notamment dans les zones d'élevage. Elles atteignent 78 % de la SAU dans le Doubs et 56 % dans le Jura pour répondre aux besoins des nombreuses exploitations laitières, ou encore 64 % en Saône-et-Loire et 53 % dans la Nièvre, départements tournés vers l'élevage bovin viande.

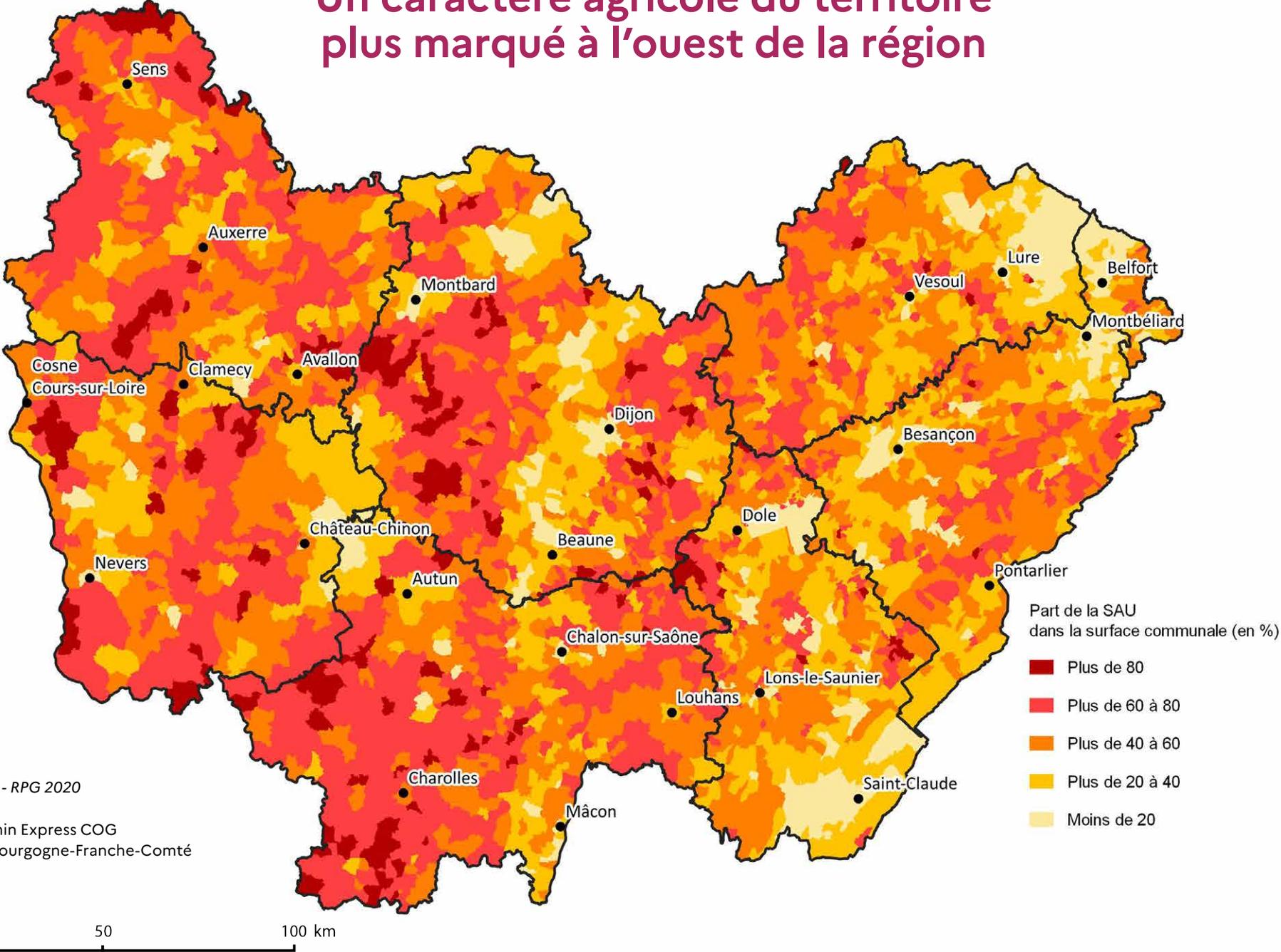
Avec plus de 36 000 hectares, les surfaces en vignes ne couvrent que 1,5 % de la SAU régionale. La Bourgogne-Franche-Comté arrive au 6e rang français pour le nombre d'hectares de vignes avec des appellations au prestige international qui font la renommée de la région. La Saône-et-Loire et la Côte-d'Or possèdent les deux tiers des surfaces régionales en vignes.

en hectares	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Terres arables	308 688	48 286	81 113	169 870	130 259	171 057	352 700	11 111	1 273 084
<i>dont céréales</i>	191 270	19 540	36 660	101 550	68 390	85 380	219 420	6 630	728 840
<i>dont oléagineux</i>	52 550	3 520	12 770	21 000	24 310	23 030	54 410	1 065	192 655
<i>dont fourrages</i>	13 700	4 400	2 400	8 600	14 800	18 000	9 900	2 100	73 900
Cultures permanentes	11 143	113	2 384	2 773	637	14 395	9 452	4	40 901
<i>dont vignes</i>	10 095	21	2 258	1 566	84	13 638	8 521	0	36 183
STH des exploitations	132 100	169 600	106 200	191 200	104 400	323 300	47 400	10 300	1 084 500
<b>SAU des exploitations</b>	<b>451 931</b>	<b>217 999</b>	<b>189 697</b>	<b>363 843</b>	<b>235 296</b>	<b>508 752</b>	<b>409 552</b>	<b>21 415</b>	<b>2 398 485</b>
SAU du département	468 261	234 799	209 061	393 840	251 623	544 142	434 721	20 372	2 556 819
Surfaces boisées et peupleraies en plein <sup>1</sup>	331 564	228 463	246 901	237 816	238 813	230 318	246 116	26 608	1 786 599
Sols artificialisés	56 686	40 905	29 240	37 658	32 848	68 722	53 390	7 152	326 601
Autres territoires	23 827	21 723	19 680	17 970	15 721	18 230	11 965	6 928	136 044
<b>Surface totale du territoire</b>	<b>880 338</b>	<b>525 890</b>	<b>504 882</b>	<b>687 284</b>	<b>539 005</b>	<b>861 412</b>	<b>746 192</b>	<b>61 060</b>	<b>4 806 063</b>

<sup>1</sup> STH : Surface toujours en herbe, \* y compris haies et alignements d'arbres

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle provisoire 2020

# Un caractère agricole du territoire plus marqué à l'ouest de la région



## Les formes sociétaires en hausse

En 2020, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 23 700 exploitations soit 6 500 de moins depuis 2010. L'implantation des exploitations est très contrastée. La densité est forte dans les zones de vignobles mais les exploitations ont une SAU moyenne faible. Dans le Haut-Doubs, le Charolais ou la Bresse, terres d'élevage, la densité est également supérieure à la moyenne régionale (49 exploitations / 100 km<sup>2</sup>). Hors zones viticoles, dans le nord de la Côte-d'Or, l'Yonne et l'essentiel de la Haute-Saône, la présence des grandes cultures ou de la polyculture élevage, qui nécessitent des surfaces plus étendues, explique une moindre densité de sièges d'exploitations. Dans les zones montagneuses (Vosges, massif du Jura, Morvan), des reliefs plus marqués et la forte présence forestière limitent l'activité agricole.

### Un potentiel économique en hausse

La Production Brute Standard (PBS) permet de mesurer le potentiel économique des exploitations, en valorisant en euros la contribution de chaque surface

ou cheptel. En 2020, pour l'ensemble des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté, elle s'élève à 193 200 € en moyenne par structure et à 239 200 € hors microexploitations (exploitations avec une PBS inférieure à 25 000 €). La PBS des exploitations spécialisées en viticulture est la plus élevée, à 432 900 € en moyenne. Hors viticulture, la PBS se réduit à 145 900 € par exploitation.

### Forte progression du nombre de GAEC

En 2020, la moitié des exploitations agricoles sont des structures individuelles contre deux tiers en 2010. La très grande majorité des microexploitations (86 %) choisissent cette forme juridique. Hors micros, cette part chute à 41 %. Toutes tailles d'exploitations confondues, ce statut est privilégié par les trois quarts des élevages ovins ou caprins et des exploitations spécialisées en fruits ou cultures permanentes. À l'inverse, seulement 27 % des élevages de bovins lait sont des exploitations individuelles. Alors que le nombre total d'exploitations diminue, la région compte plus de

600 GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) supplémentaires depuis 2010. Leur part progresse ainsi de 11 à 16 % du total. La loi de modernisation de l'agriculture de 2010 autorisant les GAEC entre époux et la réforme de la PAC de 2015, plus favorable pour les aides perçues par les GAEC, sont les principales raisons de leur développement. Plus de la moitié des élevages de bovins lait ont opté pour ce statut car il permet le regroupement des moyens de production et facilite le partage des contraintes imposées par la présence d'animaux.

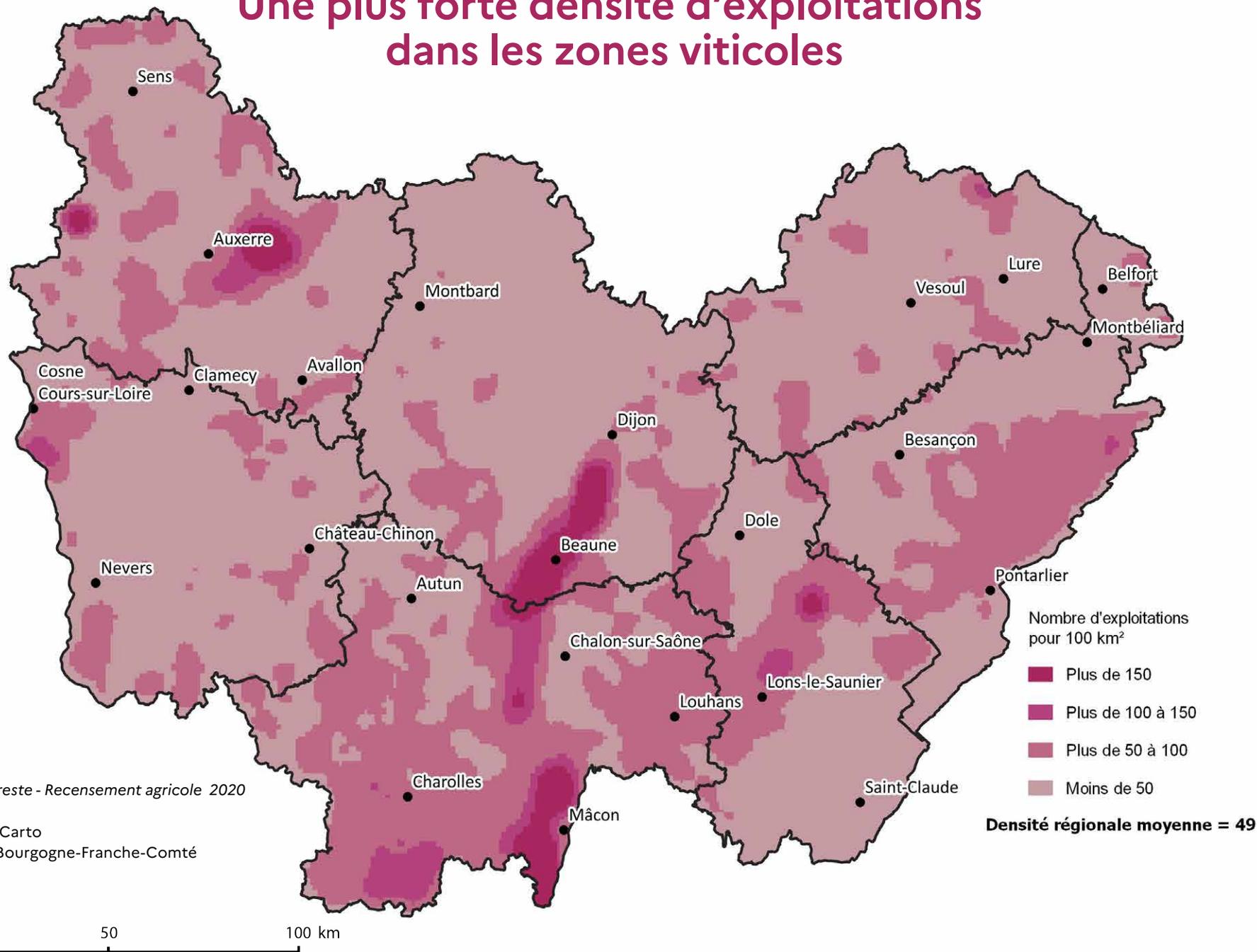
La part des EARL (Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée) continue de progresser, passant de 18 à 22 % des structures entre 2010 et 2020. Les EARL sont les plus présentes en grandes cultures (29 % des exploitations), en polyculture polyélevage (25 %) et en viticulture (23 %). Le succès de cette forme sociétaire s'explique d'abord par la protection des biens personnels de l'exploitant en les séparant du capital de la société. De plus, pour les exploitations générant des chiffres d'affaires importants, le statut d'EARL permet une réduction des cotisations sociales.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC 2020	Région BFC 2010
<b>Nombre total d'exploitations</b>	<b>4 138</b>	<b>2 538</b>	<b>2 243</b>	<b>2 748</b>	<b>2 029</b>	<b>6 079</b>	<b>3 639</b>	<b>248</b>	<b>23 662</b>	<b>30 068</b>
dont Exploitations individuelles (en %)	41	44	52	58	51	56	47	56	50	65
dont GAEC (en %)	10	38	25	12	22	14	6	16	16	11
dont EARL (en %)	30	14	17	18	21	19	27	20	22	18
PBS moyenne des exploitations (en €)	227 300	158 400	152 200	156 700	163 100	204 700	234 100	123 200	193 200	155 500
<b>Nombre d'exploitations hors microexploitations <sup>1</sup></b>	<b>3 521</b>	<b>2 109</b>	<b>1 665</b>	<b>2 196</b>	<b>1 515</b>	<b>4 709</b>	<b>3 067</b>	<b>161</b>	<b>18 943</b>	<b>22 123</b>
dont Exploitations individuelles (en %)	34	35	40	50	38	49	40	41	41	54
dont GAEC (en %)	12	46	33	15	30	18	7	24	20	15
dont EARL (en %)	35	16	22	22	27	24	31	29	26	24

<sup>1</sup> Microexploitation : exploitation dont la PBS ne dépasse pas 25 000 €

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Une plus forte densité d'exploitations dans les zones viticoles



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - BD Carto  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

## Grandes cultures au nord, élevage au sud et à l'est

Les trois quarts des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté sont spécialisés dans cinq orientations technico-économiques (*cf. sources et définitions*). Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont les plus nombreuses et représentent près d'un quart de l'ensemble des exploitations régionales suivies de celles spécialisées en bovins viande (20 % des exploitations), des exploitations viticoles, des exploitations spécialisées en bovins lait et de celles en polyculture-polyélevage.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont surtout concentrées dans le nord de la région. Elles sont particulièrement présentes dans l'Yonne et en Côte-d'Or où elles représentent respectivement la moitié et le tiers de l'ensemble des exploitations du département. À eux deux, ces départements totalisent 56 % des exploitations en grandes cultures de la région. Ces dernières sont à l'inverse très peu

présentes dans l'est de la région, notamment dans le Doubs où la géographie montagneuse s'avère peu favorable à ces cultures. Entre 2010 et 2020, la baisse des effectifs de cette orientation est modérée (- 3 %), contrairement aux autres orientations dominantes.

Situées principalement dans le Morvan et le Charolais, deux exploitations régionales sur dix sont spécialisées en bovins viande. Ainsi, la Saône-et-Loire et la Nièvre concentrent 72 % des élevages de bovins viande de la région. Près d'un quart de ces exploitations ont disparu entre 2010 et 2020. C'est l'orientation qui a perdu le plus d'exploitations en dix ans (- 1 500).

Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 16 % des structures. Elles sont localisées dans les vignobles bourguignons (Chablisien, Côtes de Nuits, Côtes de Beaune, Côte Chalonnaise,

Mâconnais), dans le Revermont Jurassien et dans le nord-ouest de la Nièvre. La Saône-et-Loire et la Côte-d'Or regroupent respectivement 37 % et 31 % des exploitations viticoles régionales.

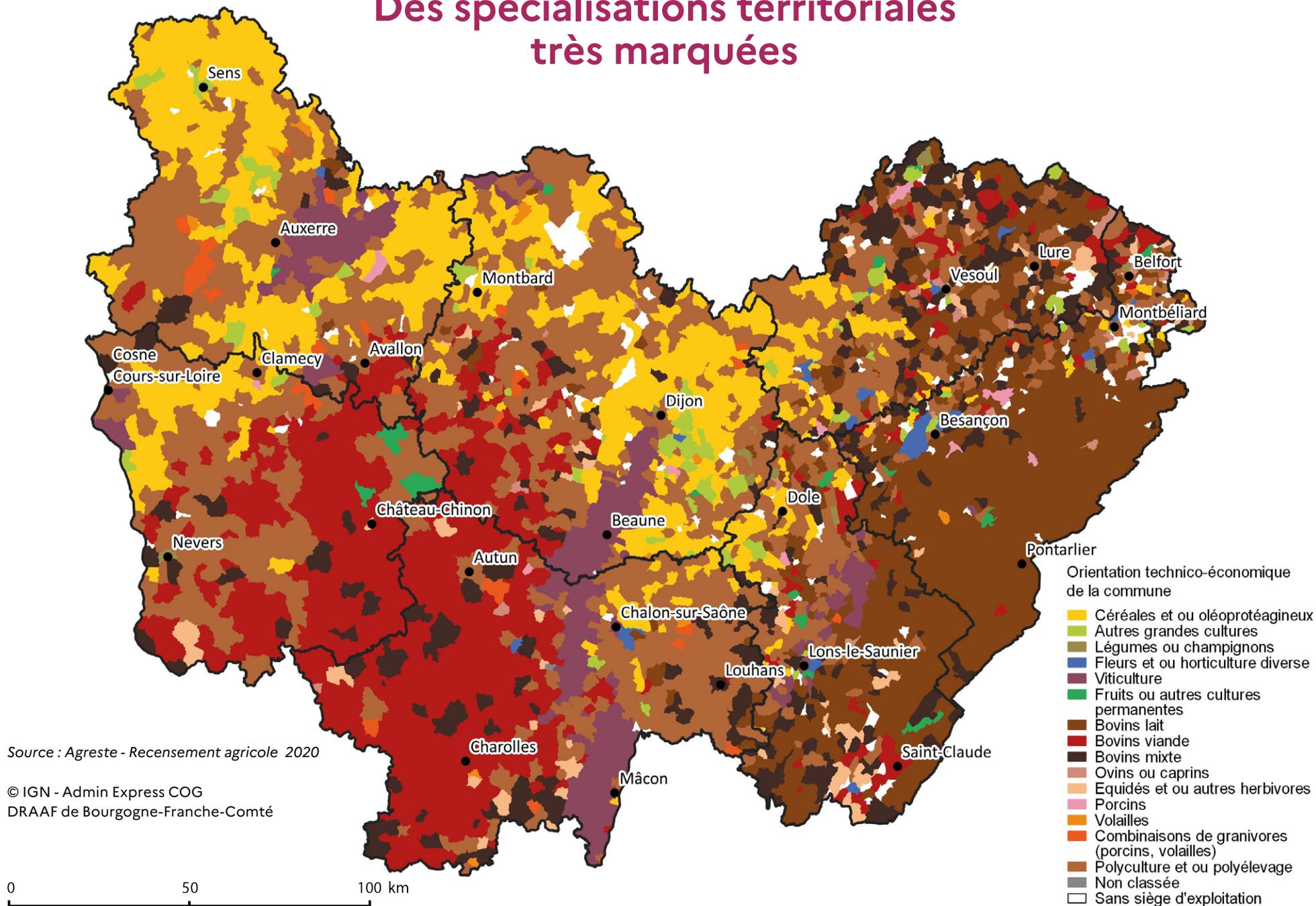
Les exploitations spécialisées en bovin lait sont implantées majoritairement dans l'est de la région, notamment dans le massif jurassien où cet élevage est plus rémunérateur grâce aux AOP fromagères. Ces exploitations ont également connu une baisse de leurs effectifs entre 2010 et 2020 (- 19 %).

Présentes sur l'ensemble du territoire, principalement en zones de plaine, près de 10 % des exploitations régionales combinent cultures et élevages : essentiellement de l'élevage de bovins pour la viande à l'ouest de la région et de l'élevage laitier dans l'est. Cette orientation a perdu un tiers de ses exploitations en dix ans.

Orientations technico-économiques	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC 2020	Évolution régionale 2020/2010
<b>Nombre total d'exploitations</b>	<b>4 138</b>	<b>2 538</b>	<b>2 243</b>	<b>2 748</b>	<b>2 029</b>	<b>6 079</b>	<b>3 639</b>	<b>248</b>	<b>23 662</b>	<b>- 21 %</b>
dont Grandes cultures	1 326	198	370	610	539	674	1 830	64	5 611	- 3 %
dont Bovins Viande	517	137	173	1 140	263	2 307	203	47	4 787	- 24 %
dont Viticulture	1 223	5	351	141	6	1 457	719	0	3 902	- 13 %
dont Bovins lait	97	1 718	771	34	513	167	105	51	3 456	- 19 %
dont Polyculture, polyélevage	566	92	192	344	269	424	347	23	2 257	- 34 %
dont autres herbivores (ovins, caprins et autres)	172	171	195	325	215	592	138	32	1 840	- 47 %
dont Maraichage, horticulture, fruits, et cultures permanentes	109	73	72	84	79	141	133	12	703	- 13 %
dont granivores	84	45	37	36	38	192	122	6	560	- 40 %
dont Bovins mixte	34	93	74	31	103	112	22	13	482	- 15 %

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

# Des spécialisations territoriales très marquées



## La taille des exploitations continue de progresser

En 2020, la SAU (Surface Agricole Utile) des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté atteint en moyenne 104 ha contre 82 ha en 2010. Avec 34 ha de plus que la moyenne métropolitaine, la région se classe au 3<sup>ème</sup> rang national derrière l'Île-de-France et Centre-Val de Loire. Hors microexploitations, la SAU moyenne progresse à 126 hectares. Ces dernières représentent près de 20 % des exploitations de la région mais occupent moins de 3 % des surfaces. À l'opposé, 10 % des plus grandes exploitations dépassent 242 hectares et concentrent un tiers de la SAU régionale.

Avec 135 hectares par exploitation, la Nièvre enregistre la SAU moyenne la plus élevée de la région et se situe au 5<sup>ème</sup> rang national. La moitié des exploitations du département possède plus de 118 ha, contre 84 ha au niveau régional, en raison des importantes surfaces de prairies nécessaires à l'élevage bovin allaitant. Dans l'Yonne, la Côte-d'Or et la Haute-Saône, la SAU moyenne dépasse les 110 ha. De nombreuses

exploitations de ces départements sont spécialisées en grandes cultures et polyculture-polyélevage, où la concentration des moyens de production a favorisé un accroissement des surfaces détenues. C'est le cas notamment dans le nord de la Côte-d'Or, où se trouvent sept des dix EPCI ayant la SAU moyenne par exploitation la plus élevée. À l'inverse, dans la zone viticole entre Dijon et Beaune, la SAU des exploitations n'est que de 34 ha en moyenne et ne dépasse pas 8 ha pour la moitié d'entre elles.

### Des exploitations plus petites dans le massif jurassien

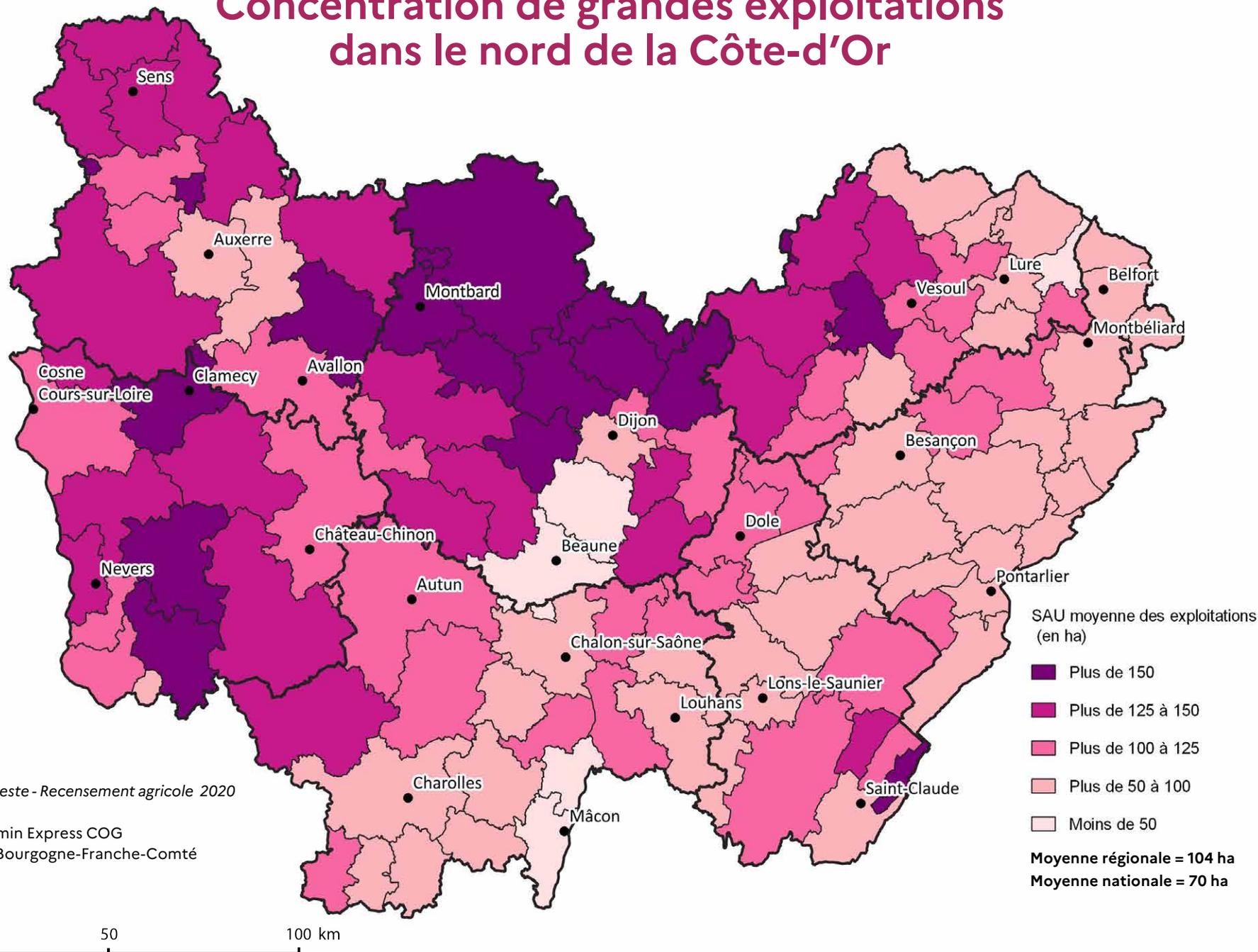
Quatre départements ont une SAU moyenne par exploitation plus faible qu'au niveau régional. Une part importante des exploitations de Saône-et-Loire sont peu étendues, 40 % d'entre elles ont ainsi une SAU inférieure à 25 ha contre 55 ha au niveau régional. La moitié de ces structures de petite taille sont

implantées dans la partie viticole, essentiellement autour de Mâcon. Dans la partie ouest, dominée par l'élevage de bovins viande, la SAU des exploitations est plus élevée. Dans le Doubs, très largement tourné vers la production fromagère AOP, la taille des exploitations est globalement plus homogène et plus réduite que dans le reste de la région. Les contraintes liées aux cahiers des charges AOP, à l'implantation en zone de montagne et à l'activité d'élevage limitent en effet le développement des surfaces. La quasi-totalité des exploitations du département possède des prairies permanentes. La STH occupe les trois quarts des surfaces agricoles contre 47 % pour la région. Dans le Jura, la partie centrale, qui comprend le vignoble, se distingue du reste du département, notamment les plaines autour de Dole, avec une SAU moyenne par exploitation inférieure à 70 ha. Enfin, le Territoire de Belfort possède la taille par structure la plus basse de la région en raison principalement de la forte urbanisation du département.

Orientation technico économique	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC 2020	Évolution régionale 2020/2010
<b>Nombre total d'exploitations</b>	<b>4 138</b>	<b>2 538</b>	<b>2 243</b>	<b>2 748</b>	<b>2 029</b>	<b>6 079</b>	<b>3 639</b>	<b>248</b>	<b>23 662</b>	<b>- 21 %</b>
Nombre d'exploitations ayant de la SAU	4 093	2 475	2 196	2 715	1 976	6 002	3 548	242	23 247	- 21 %
SAU moyenne par exploitation en ayant (en ha)	113	90	88	135	119	85	117	81	104	+ 22 ha
Surface en COP moyenne par exploitation en ayant (en ha)	105	24	49	78	69	43	123	46	77	+ 13 ha
Surface en STH moyenne par exploitation en ayant (en ha)	56	71	66	83	57	74	26	45	64	+ 13 ha
Part de la SAU détenue par les exploitations de 100 ha et plus (en %)	89	61	77	89	85	79	88	73	83	+ 7 points

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

# Concentration de grandes exploitations dans le nord de la Côte-d'Or



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - Admin Express COG  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

## Les prix des terres et prés sont les moins élevés de France

La valeur vénale des terres et prés, libres à la vente, en Bourgogne-Franche-Comté demeure la plus faible de France. En effet, en 2020, avec 2 970 € / ha, la région se situe bien en deçà de la moyenne métropolitaine (6 080 € / ha). Cette situation s'explique en partie par la présence de zones de piémonts, de montagnes, de plateaux à potentiels limités mais aussi par une densité de population moindre ou encore par une pression foncière limitée.

Depuis 2000, cette situation s'est amplifiée. Entre 2000 et 2020, la valeur vénale des terres et prés progresse de 75 % en France contre moins de 30 % dans la région. Entre 2019 et 2020, en France, le prix gagne encore 1 % alors qu'il se réduit de 1 % en Bourgogne-Franche-Comté (seuls le Grand-Est et l'Occitanie connaissent également une baisse).

Les terres les moins chères, à moins de 2 000 € / ha

en moyenne, se trouvent dans les secteurs « Morvan-Auxois » en Côte-d'Or, « Sud-Jura » et « Haut-Jura ». Ce sont des territoires peu denses au relief difficile. A l'Inverse, l'est de la Côte-d'Or sur un axe Beaune-Dijon, le nord de l'Yonne et le nord-ouest de la Nièvre concentrent les terres les plus onéreuses, au-delà de 3 500 € / ha.

Ce sont des zones de plaines ou à forte pression urbaine (comme à l'est de Dijon où les prix atteignent 5 000 € / ha en moyenne).

### Les Grands Crus bourguignons, les vignes les plus onéreuses de France

Le prix moyen des terres et prés loués est aussi le plus faible de France, 2 670 € / ha. Viennent ensuite les régions Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. En France métropolitaine hors Corse, ce prix moyen s'établit à 4 930 € / ha

(2 000 € au-dessus des terres libres à la vente de Bourgogne-Franche-Comté).

En 2020, la valeur vénale moyenne des vignes dans les cinq départements viticoles de notre région progresse de 3 % par rapport à 2019 en s'établissant à 295 000 € / ha.

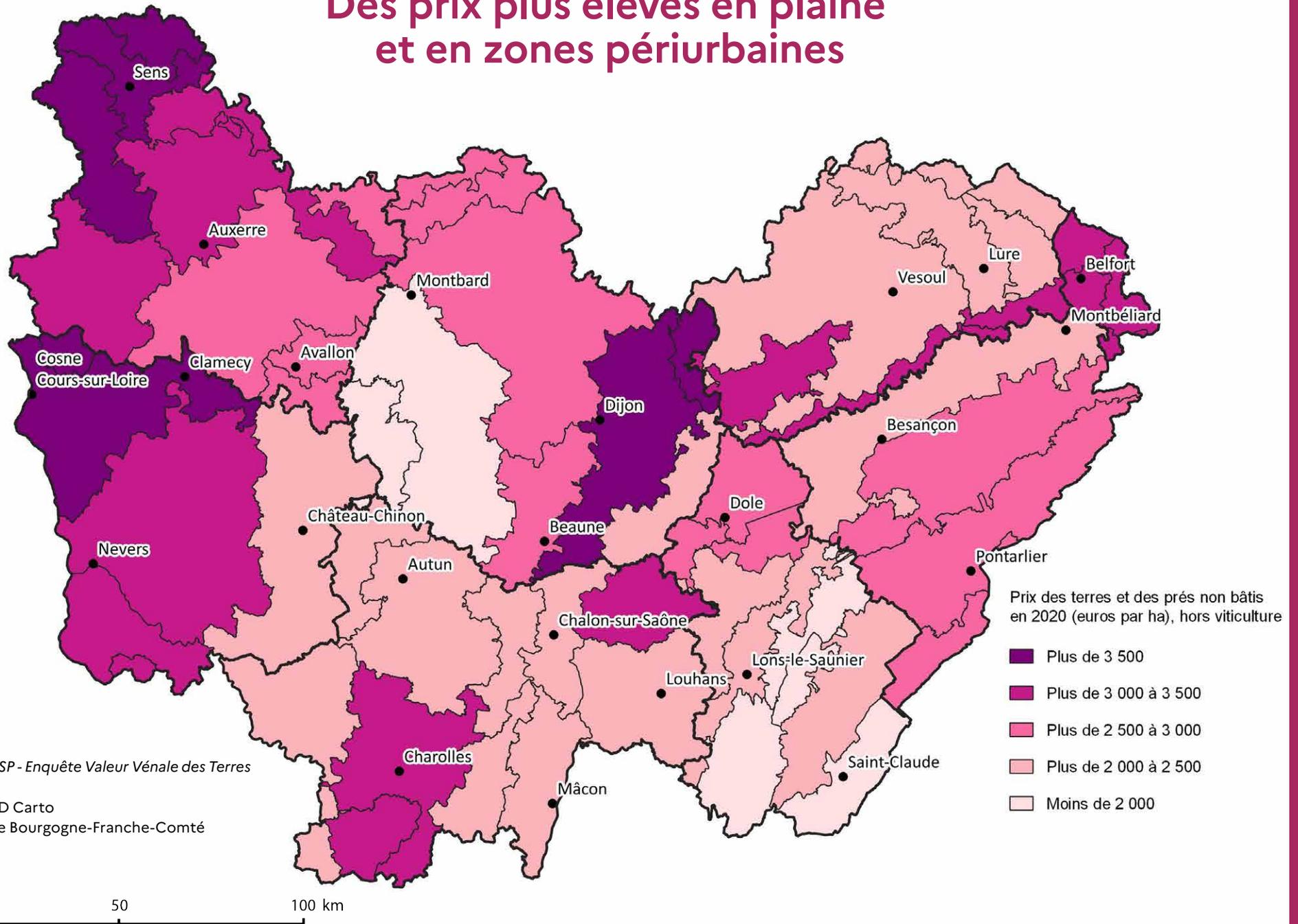
Avec 760 300 € / ha en moyenne, les vignes AOP de Côte-d'Or caracolent en tête. Les Grands Crus demeurent les vignes les plus onéreuses de France, affichant une valeur de 6,7 millions d'euros à l'hectare. Ils restent plus que jamais la cible privilégiée d'investisseurs.

Les seuls autres vignobles dépassant le million d'euros / ha sont ceux de l'appellation Champagne dans la Marne, de la « Côte-Rôtie » dans le Rhône, des « Pauillac », « Pomerol », « Saint-Julien » et « Margaux » en Gironde.

En euros par hectare	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
<b>Prix moyen des terres et prés libres</b>	<b>2 810</b>	<b>2 730</b>	<b>2 330</b>	<b>3 210</b>	<b>2 490</b>	<b>2 410</b>	<b>3 280</b>	<b>3 500</b>
Évolution 2020/2000 (en %)	+ 25	+ 24	+ 41	+ 52	+ 39	+ 33	+ 17	+ 12
<b>Prix moyen des terres et prés loués</b>	<b>2 930</b>	<b>2 750</b>	<b>2 150</b>	<b>2 650</b>	<b>2 490</b>	<b>2 130</b>	<b>3 150</b>	<b>3 710</b>
Évolution 2020/2000 (en %)	+ 38	+ 42	+ 36	+ 46	+ 49	+ 37	+ 30	+ 33
<b>Prix des vignes AOP</b>	<b>760 000</b>	-	<b>36 300</b>	<b>142 000</b>	-	<b>80 000</b>	<b>161 000</b>	-
Évolution 2020/2000 (en %)	+ 186	-	+ 65	+ 61	-	+ 38	+ 39	-

Sources : Agreste - Valeur vénale des terres, SSP - SCAFR

# Des prix plus élevés en plaine et en zones périurbaines



Source : SSP - Enquête Valeur Vénale des Terres

© IGN - BD Carto  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

## L'emploi salarié en forte progression

En 2020, 50 500 personnes constituent la main d'œuvre permanente des exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté. Elles fournissent l'équivalent de 40 300 ETP (équivalent temps plein), soit une baisse de 9 % en 10 ans. Le reste du travail directement mobilisé sur les exploitations est fourni par de la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, pour un volume de 3 600 ETP.

Les trois quarts des exploitants travaillent à temps complet et fournissent 62 % du travail effectué sur l'exploitation. Excepté la Côte-d'Or, cette part dépasse 50 % dans tous les départements, atteignant même 77 % dans le Doubs en raison d'une forte prédominance de l'élevage. La féminisation du métier de chef d'exploitation est restée stable en 10 ans : en 2020, les femmes représentent 22 % des exploitants de la région, à peine un point de plus qu'en 2010.

Cette proportion varie peu d'un département à l'autre.

### Recul de l'aide familiale, hausse du salariat

Les autres actifs familiaux contribuent à hauteur de 7 % du volume de travail total des exploitations. En dix ans, l'aide familiale a diminué quasiment de moitié, signe de la poursuite de la professionnalisation du secteur agricole. À l'inverse, le volume de travail fourni par les salariés permanents non familiaux a progressé de 18 %. Ces derniers représentent désormais 22 % des ETP permanents de la région et jusqu'à un tiers en Côte-d'Or. Les évolutions contraires de ces deux catégories d'actifs résultent de l'augmentation de la taille des exploitations et de la hausse du nombre de formes sociétaires, facteurs qui

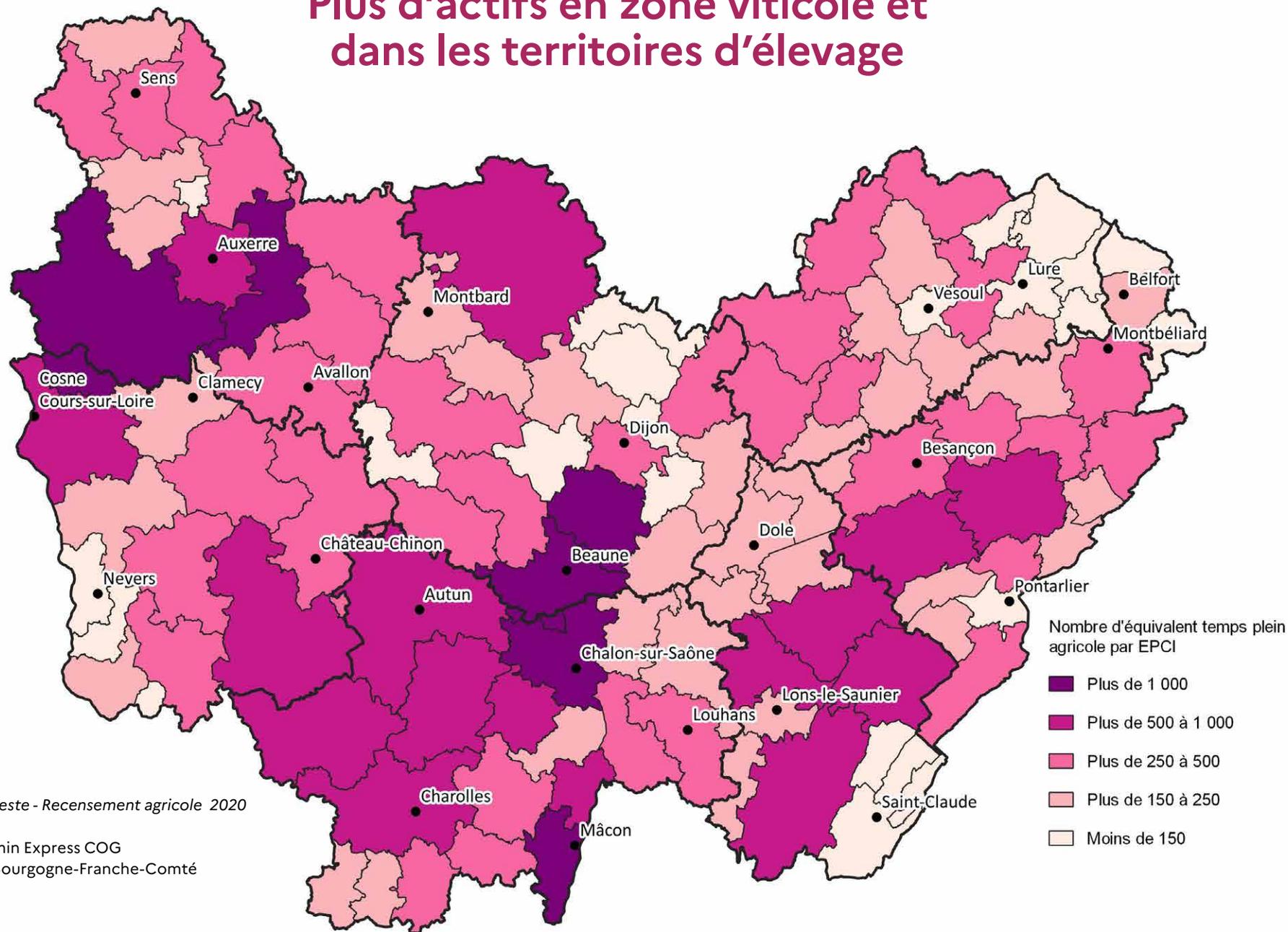
favorisent le recours au salariat. La main-d'œuvre saisonnière participe à hauteur de 8 % au travail réalisé dans les exploitations régionales. Cette part varie fortement selon les départements. Elle n'est que de 3 % dans le Doubs mais atteint plus de 11 % en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, en raison de l'importance de la viticulture dans ces deux départements. Ces derniers concentrent ainsi près de 70 % de l'emploi saisonnier ou occasionnel régional.

Plus de la moitié des exploitations agricoles recourent à des prestataires extérieurs (CUMA, entreprises de travaux agricoles). Ce recours croît avec la dimension des exploitations. Le volume total de travail (1 300 ETP à l'échelle régionale) effectué par ces prestataires reste faible par rapport au travail direct.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC 2020	Évolution régionale 2020/2010
<b>Nombre d'actifs permanents</b>	<b>10 400</b>	<b>5 600</b>	<b>4 600</b>	<b>5 100</b>	<b>4 000</b>	<b>12 200</b>	<b>8 000</b>	<b>480</b>	<b>50 500</b>	<b>- 19 %</b>
<i>dont exploitants</i>	5 550	4 040	3 200	3 500	2 900	8 010	4 730	330	32 260	- 16 %
<b>Volume de travail total des permanents (ETP)</b>	<b>8 400</b>	<b>4 700</b>	<b>3 700</b>	<b>4 100</b>	<b>3 200</b>	<b>9 700</b>	<b>6 200</b>	<b>340</b>	<b>40 300</b>	<b>- 9 %</b>
<i>dont fourni par les exploitants</i>	4 600	3 800	2 800	3 000	2 500	6 700	3 700	260	27 300	- 9 %
<i>dont fourni par les salariés (hors familiaux)</i>	3 200	610	630	790	460	2 100	2 100	50	9 900	+ 18 %
<b>Volume de travail des saisonniers et occasionnels</b>	<b>1 200</b>	<b>150</b>	<b>240</b>	<b>190</b>	<b>150</b>	<b>1 300</b>	<b>370</b>	<b>20</b>	<b>3 600</b>	<b>- 7 %</b>
<b>Volume total de travail, hors prestataires extérieurs</b>	<b>9 600</b>	<b>4 900</b>	<b>3 900</b>	<b>4 300</b>	<b>3 400</b>	<b>11 000</b>	<b>6 600</b>	<b>360</b>	<b>44 000</b>	<b>- 9 %</b>
Part des exploitants dans le volume de travail total (en %)	48	77	70	70	73	61	57	72	62	- 0,5 point
Part des salariés (hors familiaux) dans le volume de travail total (en %)	33	13	16	19	14	19	31	14	22	+ 5 points

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

# Plus d'actifs en zone viticole et dans les territoires d'élevage



# La part des jeunes exploitants est la plus élevée de France

En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte environ 7 800 exploitants âgés de moins de 40 ans. C'est 10 % de moins qu'en 2010, soit une moindre baisse que le nombre total des exploitants. Les moins de 40 ans représentent désormais près du quart des exploitants contre 20 % au niveau national. Cette proportion est la plus élevée parmi les régions françaises, nettement supérieure à d'autres comme Occitanie ou Nouvelle-Aquitaine, autour de 18 %.

La part des jeunes exploitants varie de 22 % en Côte-d'Or à 31 % dans le Doubs. Dans ce département, l'attractivité de la filière laitière AOP entraîne en effet plus d'installations de jeunes qu'ailleurs.

## Plus de jeunes à l'est de la région

Plus globalement, dans un EPCI sur cinq, presque tous situés dans la partie franc-comtoise de la

région, 30 % ou plus des exploitants ont moins de 40 ans. À l'inverse, dans l'ouest de la région, une vingtaine d'EPCI ont moins de 20 % de jeunes parmi leurs exploitants. Ces différences territoriales sont liées aux activités agricoles dominantes localement. Les exploitations spécialisées en bovins lait, largement présentes à l'est de la région, comptent ainsi un tiers de chefs ou coexploitants de moins de 40 ans. En revanche, la part des jeunes exploitants est la plus faible, autour de 20 %, en viticulture, grandes cultures et élevage de bovins viande, activités majoritairement situées dans les départements bourguignons.

Bien que leur part ait un peu augmenté depuis 2010, les femmes restent très minoritaires et moins représentées parmi les moins de 40 ans. En 2020, elles représentent 18 % des jeunes chefs d'exploitation contre 22 % tous âges confondus.

## Des jeunes exploitants mieux formés

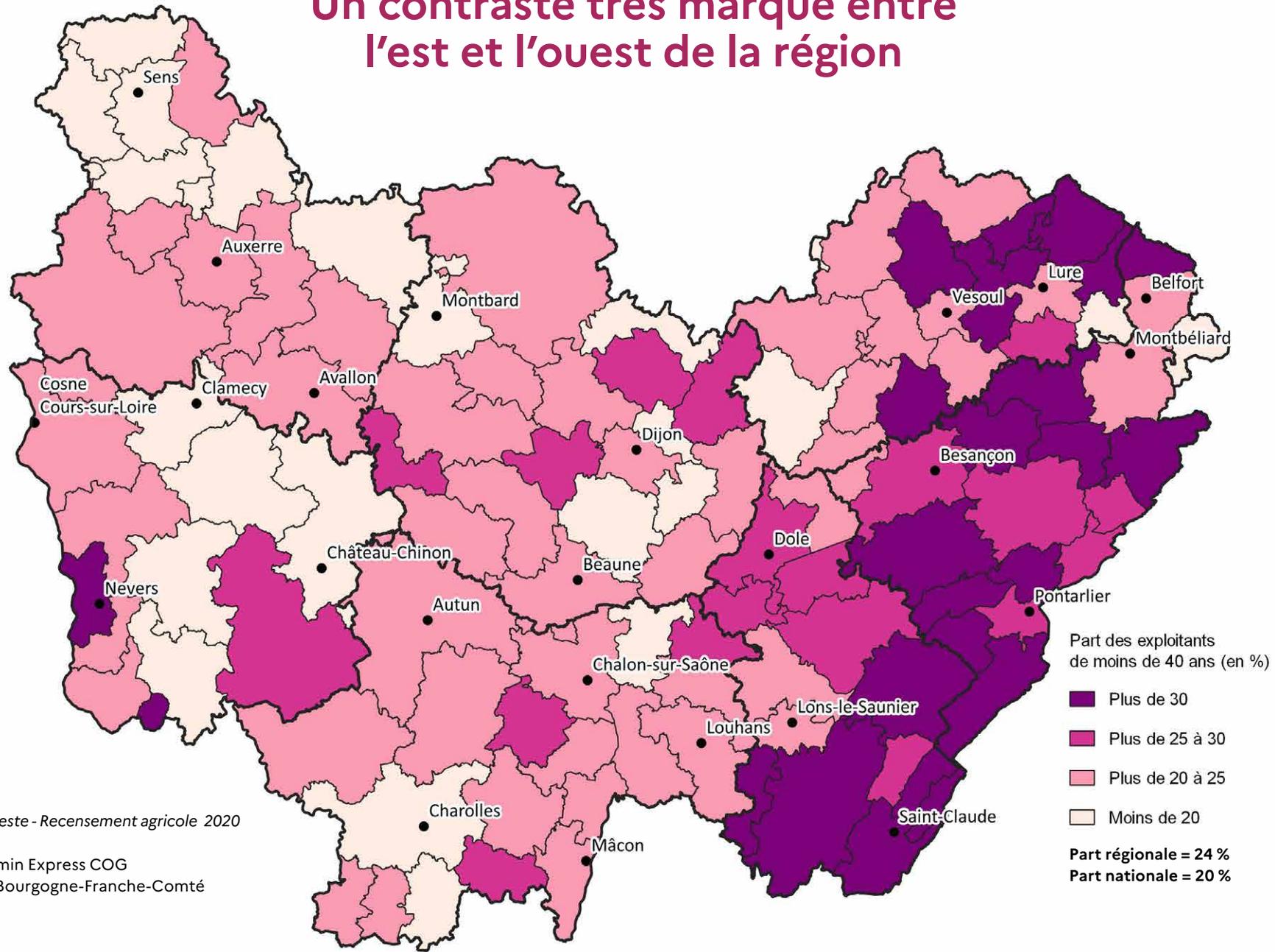
Le niveau de formation agricole a sensiblement progressé en 10 ans. En 2020, un peu moins de la moitié des jeunes exploitants ont un niveau équivalent au bac agricole, et près d'un tiers ont suivi des études agricoles supérieures.

Lorsqu'ils s'installent, les jeunes agriculteurs privilégient plus les formes sociétaires que leurs aînés. En 2020, ils sont plus de 70 % (contre 63 % tous âges confondus) à opter pour ces statuts juridiques, notamment GAEC (40 %) et EARL (20 %). Le Doubs a la part de sociétaires la plus élevée, la Nièvre la plus basse. Une partie de ces écarts s'explique par l'orientation technico-économique dominante, notamment pour le Doubs, où l'élevage laitier, traditionnellement organisé en GAEC, regroupe 80 % des exploitants de moins de 40 ans.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC 2020	Évolution régionale 2020/2010
<b>Chefs d'exploitation et coexploitants</b>	<b>5 550</b>	<b>4 040</b>	<b>3 200</b>	<b>3 500</b>	<b>2 900</b>	<b>8 010</b>	<b>4 730</b>	<b>330</b>	<b>32 260</b>	<b>- 16 %</b>
<i>Nombre d'exploitants de moins de 40 ans</i>	1 230	1 250	880	790	740	1 830	1 050	80	7 840	- 10 %
<i>Part des exploitants de moins de 40 ans (en %)</i>	22	31	27	22	25	23	22	24	24	+ 1 point
<b>Parmi les exploitants de moins de 40 ans :</b>										
<i>Part des femmes (en %)</i>	18	19	19	18	15	16	19	23	18	+ 3 points
<i>Part ayant le niveau bac agricole (en %)</i>	41	49	43	46	49	51	40	36	46	+ 6 points
<i>Part ayant une formation agricole supérieure (en %)</i>	40	35	30	32	25	27	34	29	32	+ 6 points
<i>Part des exploitants en société (en %)</i>	75	83	70	63	78	66	65	69	71	+ 8 points

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

# Un contraste très marqué entre l'est et l'ouest de la région



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - Admin Express COG  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

# La question de la transmission posée par le vieillissement des exploitants

En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte 12 300 exploitants âgés de 55 ans et plus (ou séniors). La part des séniors a augmenté de près de six points en dix ans, et atteint désormais 38 % de l'ensemble des exploitants contre 43 % au niveau national. La région se classe au 2<sup>ème</sup> rang des régions ayant le moins de séniors derrière les Pays de la Loire.

Le poids de cette classe d'âge est le plus faible dans le Doubs (30 %) et le Jura (35 %) et autour des 40 % dans les autres départements à l'exception du Territoire-de-Belfort où il atteint 44 %. Les séniors représentent moins de 30 % des exploitants sur la quasi-totalité du massif jurassien. À l'inverse, dans le Morvan et le nord de l'Yonne, leur part dépasse 45 %.

La population des agriculteurs séniors pèse aussi davantage qu'en 2010 en terme de surfaces

exploitées. Les exploitations dont au moins un chef a plus de 55 ans détiennent 45 % de la SAU régionale. Plus localement, ces exploitations occupent plus de la moitié des surfaces dans un EPCL sur cinq, essentiellement dans l'ouest de la région.

Le poids des séniors parmi les exploitants soulève la question de la transmission de leurs exploitations dans les années à venir. Le risque est en partie atténué par le fait qu'ils sont désormais organisés majoritairement en société (54 % en 2020, contre 31 % en 2010), ce qui limite l'incertitude du devenir des surfaces à leur seule part.

## Incertitudes sur le devenir des exploitations

Environ 5 400 exploitations, ont à leur tête au moins un exploitant de plus de 60 ans soit

près d'un quart des exploitations. Elles gèrent 17 % de la SAU. Dans un tiers des cas, le devenir de ces structures dans les trois années à venir n'est pas connu. L'incertitude diminue avec la dimension économique. Parmi les grandes exploitations, dont la « production standard brute » dépasse 250 000 euros, seules 22 % n'ont pas de visibilité sur leur devenir.

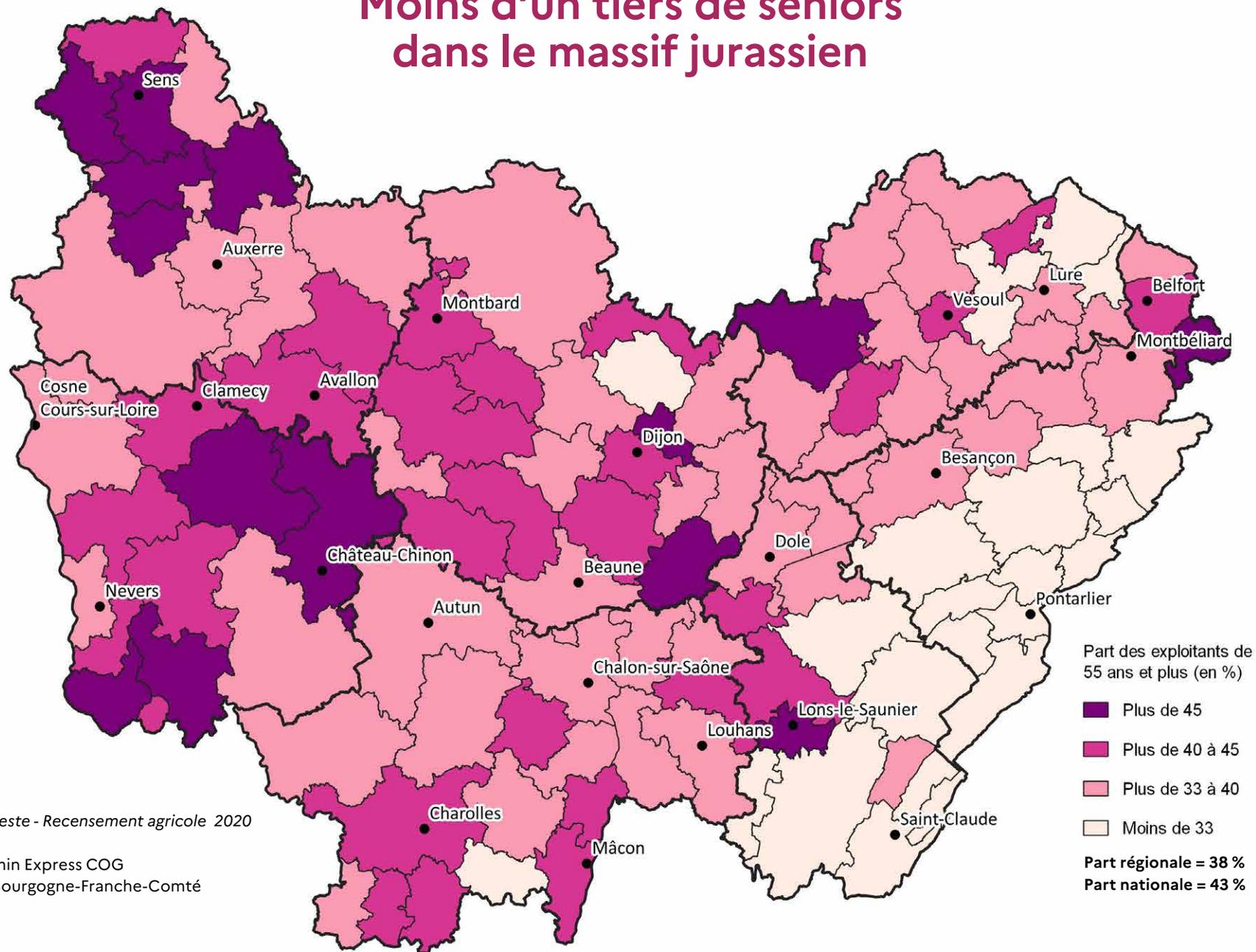
Pour un autre tiers des exploitations concernées, le départ du chef de plus de 60 ans n'est pas envisagé dans un futur proche garantissant ainsi le maintien de l'activité au moins à court terme. Pour près de 30 % des exploitations, il est prévu une reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers. Enfin, dans 7 % des cas, le ou les exploitants savent d'ores et déjà que leur structure disparaîtra au profit d'une ou plusieurs autres exploitations.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC 2020	Évolution régionale 2020/2010
<b>Chefs d'exploitation et coexploitants</b>	<b>5 550</b>	<b>4 040</b>	<b>3 200</b>	<b>3 500</b>	<b>2 900</b>	<b>8 010</b>	<b>4 730</b>	<b>330</b>	<b>32 260</b>	<b>- 16 %</b>
Nombre d'exploitants séniors <sup>(1)</sup>	2 250	1 200	1 110	1 450	1 090	3 170	1 900	150	12 320	- 1 %
Part des séniors (en %)	41	30	35	41	38	39	40	44	38	+ 6 points
<b>Part des exploitants séniors en société (en %)</b>	<b>64</b>	<b>60</b>	<b>53</b>	<b>45</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>58</b>	<b>45</b>	<b>53</b>	<b>+ 22 points</b>
Nombre d'exploitations ayant au moins un exploitant sénior	1 978	1 050	1 008	1 337	968	2 868	1 684	128	11 021	+ 7 points
Part de SAU détenue par les exploitations ayant au moins un exploitant sénior (en %)	47	40	43	46	46	43	44	42	44	+ 12 points

<sup>(1)</sup> Exploitant sénior : exploitant âgé de 55 ans et plus

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

# Moins d'un tiers de séniors dans le massif jurassien



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - Admin Express COG  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km